

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POUPEAU, Maire.

Convocation du 21 avril 2023

**Présents** : Mmes TEIXEIRA Laurence, BRUYNEEL Karine, VOJIK Elisabeth, MM POUPEAU Pierre, BALLIN Fabrice, BONNIN Bruno, MITAULT Pascal, MILESI Thierry, BRUYNEEL Benjamin

**Excusé(s) ayant donné procuration** : DUCATEL Thierry ayant donné procuration à POUPEAU Pierre,

**Absent excusé** : MAHOT Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : TEIXEIRA Laurence

## Compte rendu de la réunion de Conseil du 04 avril 2023 :

Madame VOJIK fait une remarque sur la question diverse concernant le chemin des marronniers, il n'a pas été mentionné sa question sur le montant des travaux de 31 000.00€ qui a été budgété.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion.

## ORDRE DU JOUR

- 1 – Devis réfection chemin des Marronniers
- 2 – Devis aménagement aire de pique-nique
- 3 – Devis mobilier salle du conseil municipal
- 4 – Devis relevé tombes échues
- 5 – Ajustement provision pour dépréciation des comptes tiers
- 6 – GRDF redevance d'occupation du domaine public 2023
- 7 – Finances CLECT-Adoption du rapport de la CLECT- CLECT du 1<sup>er</sup> mars 2023-Actualisation des charges transférées et prise e compte des « oublis du passé »

Questions diverses

## N°1/25-04-2023 : Devis réfection chemin des Marronniers

Le sentier rural des Marronniers présente d'importantes dégradations. La remise en état de ce chemin doit être réalisée avec la mise en place d'un dispositif pour éviter les inondations rue des Rossignolières.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises.

Après présentation des devis par Monsieur le Maire, Monsieur MILESI précise qu'il faudra entretenir les chemins régulièrement afin d'éviter de tels dégradations.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions des différentes entreprises, délibère à 9 voix pour et 1 abstention :

**ACCEPTE** les travaux de réfection du sentier rural des marronniers

**RETIENT** la proposition de l'entreprise SARL ALLOUARD Kévin d'un montant 30 353.10€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis

**N°2/25-04-2023 : Devis aménagement aire de pique-nique**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de pique-nique rue de la Fontaine des Près à côté du camping-car park, sur les parcelles B n°928, 1160 et 927.

Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises pour l'acquisition de 8 tables pique-nique et 2 tables de pique-nique pour enfants.

Monsieur le Maire présente les différents devis.

Il est également prévu de clôturer le terrain pour sécuriser les lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'une aire de pique-nique rue de la Fontaine des Près

**RETIENT** la proposition de l'entreprise pour bricoler malin 37 d'un montant 3108.40€ pour les 8 tables de pique-nique et de 85.50€ pour les 2 tables enfants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis

**N°3/25-04-2023 : Devis mobilier salle du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente des devis concernant l'achat de tables et chaises pour remplacer le mobilier de la salle du conseil municipal qui se trouve usagé et non fonctionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de remplacer le mobilier de la salle du conseil municipal

**ACCEPTTE** la proposition de devis de l'entreprise Direct collectivités d'un montant de 2966.40€ pour les tables et le devis de l'entreprise Manutan d'un montant de 2128.20€ pour les chaises

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis

**N°4/25-04-2023 : Devis relevé tombes échues**

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions échues, les formalités de publicité ont été réalisées auprès des familles. Le délai des deux ans étant dépassé, 3 tombes qui se trouvent dans l'ancien cimetière n'ont pas été renouvelées et sont à l'état d'abandon.

Il est donc nécessaire de procéder à la reprise de ces tombes, le devis des pompes funèbres Forget est présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** la reprise des tombes échues

**RETIENT** la proposition de l'entreprise Pompes funèbres Forget pour un montant de 1970.00€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

**N°5/25-04-2023 : Ajustement provision pour dépréciation des comptes tiers**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2321-2 et R2321 ;

VU la délibération n°14/19-10-2021 du 19 octobre 2021 relative à la constitution

d'une provision pour dépréciation des comptes tiers ;

VU la délibération n°5/20-09-2022 du 20 septembre 2022 relative à l'ajustement de la provision pour dépréciation des comptes tiers.

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Le montant de la provision déjà réalisée sur les exercices 2021 et 2022 est de 1308.28€, pour l'année 2023 son montant a augmentée, il convient de constituer le complément de provision nécessaire à hauteur de

243.72€uros

D'un point de vue budgétaire, les provisions sont de droit commun semi-budgétaire, il y a uniquement une dépense ou recette de fonctionnement regroupée sur le chapitre 68 Dotations aux provisions ou 78 reprises sur provision.

Par délibération n°14/19-10-2021 du 19 octobre 2021 le Conseil Municipal a constitué une provision de l'ordre de 1321.28 € pour dépréciation des comptes tiers suite à des recettes liées au loyer du précédent locataire du logement communal situé 3 place de la mairie et d'une recette liée au transport scolaire.

Par délibération n°5/20-09-2022 du 20 septembre 2022 le conseil municipal a repris la provision concernant la recette du transport scolaire d'un montant de 13.00€, celle-ci étant devenue sans objet.

La provision concernant les recettes des loyers impayés du précédent locataire a augmenté, le montant de dépréciation et son ajustement s'appuient sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans. Il est proposé de procéder à l'ajustement de la provision en constituant un complément de provision à hauteur de 243.72€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de constituer le complément de la provision semi budgétaire pour dépréciation des comptes tiers pour un montant de 243.72€

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre et article correspondants du budget de la commune.

### **GRDF redevance d'occupation du domaine public 2023**

GRDF n'ayant pas encore communiqué le montant de la redevance pour l'année 2023, le sujet est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **N° 6/25-04-2023 – Finances CLECT-Adoption du rapport de la CLECT- CLECT du 1<sup>er</sup> mars 2023-Actualisation des charges transférées et prise e compte des « oublis du passé »**

Monsieur le Maire présente le dossier.

L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement. Néanmoins, il s'avère que plusieurs transferts de compétences ont été faits il y a de nombreuses années sans pour autant faire de transfert de charges afférents, et notamment :

- La piscine
- Les bâtiments des offices de tourisme
- La participation à la Mission Locale
- Le Terrain de football des Longérons

Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 2023 au sein de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher en vue de revenir sur ces oublis du passé et de mettre à jour le tableau des charges transférées.

La CLECT est composée de 15 membres titulaires c'est-à-dire un représentant par commune membre.

A l'unanimité, les membres de la CLECT ont accepté la prise en considération des « oublis du passé » selon le tableau ci-dessous :

	<b>Piscine</b>	<b>Offices de Tourisme</b>	<b>Terrains de football</b>	<b>Mission Locale</b>
<b>Athée sur Cher</b>				<b>2 225,57</b>
<b>Bléré</b>	<b>147 511,57</b>	<b>6 845,29</b>		<b>4 299,27</b>

Céré la Ronde			359,48
Chenonceaux	7 099,90		287,59
Chisseaux			482,27
Cigogné			376,45
Civray de Touraine			1 492,87
Courçay			665,65
Dierre			508,12
Epeigné les Bois			331,21
Francueil			1 145,50
La Croix en Touraine		4 500,00	1 969,49
Luzillé			794,90
St Martin le Beau			2 615,75
Sublaines			151,87
	147 511,57	13 945,19	4 500,00
	(-)	(-)	(-)

De même, cette commission a traité de l'actualisation des charges transférées de plusieurs compétences transférées dans les années passées. Ces actualisations ont été demandées au moment des prises de compétences afin d'être en rapport avec les coûts des services.

	Transports Scolaires 2019-2020	Transports Scolaires 2019-2020 - RPI
	Révision annuelle au nb d'enfants transportés	
Athée sur Cher	3 565,00	-
Bléré	3 039,00	-
Céré la Ronde	15,00	-
Chenonceaux	331,00	50,00
Chisseaux	757,00	725,00
Cigogné	510,00	-
Civray de Touraine	2 104,00	950,00
Courçay	-	-
Dierre	570,00	-
Epeigné les Bois	627,00	600,00
Francueil	1 823,00	775,00
La Croix en Touraine	2 550,00	-
Luzillé	1 035,00	750,00
St Martin le Beau	3 555,00	-
Sublaines	310,00	-
	20 791,00	3 850,00
	(-)	(-)

Subvention - Fonctionnement Écoles de Musique - 50 %					
	Athée sur Cher	Bléré	Luzillé	St Martin	SDIS
	Révision annuelle en fonction du nombre d'adhérent et des subventions versées par école				Révision 2023 : + 5,9 %
Athée sur Cher	7 376,47	346,80	-	555,56	24 601,00
Bléré	970,59	18 033,60	-	-	89 368,00
Céré la Ronde	-	-	-	-	20 125,00
Chenonceaux	-	346,80	-	-	8 418,00
Chisseaux	-	-	-	-	8 009,00
Cigogné	-	346,80	-	-	4 327,00
Civray de Touraine	-	3 121,20	-	-	20 645,00
Courçay	-	-	-	-	9 275,00
Dierre	-	346,80	-	-	5 872,00
Epeigné les Bois	-	346,80	155,56	-	4 185,00
Francueil	194,12	1 040,40	-	-	13 479,00
La Croix en Touraine	582,35	3 468,00	-	-	29 674,00
Luzillé	-	1 387,20	1 088,89	-	9 855,00
St Martin le Beau	776,47	693,60	-	6 944,44	41 693,00
Sublaines	-	-	155,56	-	2 566,00
	9 900,00	29 478,00	1 400,00	7 500,00	292 092,00
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
	Multi-Accueils 50 %	RPE - Relais Petite Enfance 50%	ALSH 50 %	CISPEO - Bout Chou Service 50 %	Jeunesse - Accueil Jeunes 50 %
<b>Révision annuelle en fonction des couts des services, et de la fréquentation réelle par commune de chaque service (pour le RPE, fonction du nb d'AM)</b>					
Athée sur Cher	8 125,95	705,32	46 058,56	-	728,58
Bléré	6 992,90	1 090,04	51 737,63	-	29 790,93
Céré la Ronde	145,94	64,12	358,86	-	-
Chenonceaux	150,30	64,12	1 634,58	-	-
Chisseaux	297,06	256,48	1 961,67	-	-
Cigogné	-	64,12	5 141,12	-	-
Civray de Touraine	1 805,80	480,90	14 468,27	-	16 676,45
Courçay	56,35	192,36	2 267,01	-	-
Dierre	12,26	288,54	2 583,73	-	-
Epeigné les Bois	1 078,00	64,12	2 227,25	-	-
Francueil	3 683,07	416,78	11 966,10	-	1 087,09
La Croix en Touraine	3 610,23	577,08	35 106,68	31,50	1 676,90
Luzillé	554,40	224,42	9 622,29	-	-
St Martin le Beau	1 549,62	737,38	35 823,04	339,50	2 046,97
Sublaines	365,12	32,06	1 687,94	-	-
	28 426,99	5 257,86	222 644,74	371,00	52 006,92
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)

La commission a validé à l'unanimité cette proposition.

Ainsi, les attributions de compensations 2023 sont les suivantes :

	<b>TOTAL des Charges Transférées</b>	<b>AC Actualisée</b>
<b>Athée sur Cher</b>	167 443,62	<b>-107 945,67</b>
<b>Bléré</b>	492 629,13	<b>447 918,34</b>
<b>Céré la Ronde</b>	63 306,81	<b>460 409,19</b>
<b>Chenonceaux</b>	30 134,05	<b>40 858,87</b>
<b>Chisseaux</b>	31 886,03	<b>8 660,07</b>
<b>Cigogné</b>	31 054,57	<b>-15 411,17</b>
<b>Civray de Touraine</b>	117 446,96	<b>-18 680,58</b>
<b>Courçay</b>	38 001,52	<b>-22 022,58</b>
<b>Dierre</b>	29 727,09	<b>-27 138,66</b>
<b>Epeigné les Bois</b>	35 727,10	<b>-31 666,32</b>
<b>Francueil</b>	71 837,74	<b>-48 306,17</b>
<b>La Croix en Touraine</b>	145 726,76	<b>-45 714,41</b>
<b>Luzillé</b>	66 777,24	<b>-49 635,26</b>
<b>St Martin le Beau</b>	156 338,00	<b>227 806,08</b>
<b>Sublaines</b>	15 163,68	<b>-11 456,27</b>
	<b>1 493 200,28</b>	<b>807 675,48</b>
	<b>2 300 875,76</b>	<b>(=)</b>

Après présentation du rapport par Monsieur le Maire, le conseil municipal souhaite savoir sur quels éléments la CLECT s'est basé pour fixer la somme de 7099.90€ au titre des oublis du passé de l'Office de Tourisme de Chenonceaux. Et s'interroge sur le montant du contingent au SDIS.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les délibérations du conseil communautaire approuvant la composition de la CLECT,

Vu les statuts de la communauté de communes, et les transferts passés de compétences, notamment piscine, Mission locale, Bâtiments des offices de Tourisme et Stade des Longérons, s'its les « oublis du passé »

Considérant que la CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023 en vue, d'une part de l'actualisation habituelle des couts des compétences Petite Enfance Enfance, jeunesse, Transports scolaires, financement des écoles de musique, contingent obligatoire au SDIS, et d'autre part pour la prise en considération à compter de 2023 des « oublis du passé »

Considérant la proposition du tableau adopté en CLECT,

Considérant que le conseil municipal s'interroge sur le montant de 7099.90 € concernant les oublis du passé de l'Office de Tourisme fixé par la CLECT.

Après en avoir délibéré, à 8 voix contre et 2 abstentions :

**REFUSE** d'adopter le tableau présenté en CLECT et détaillé ci-dessus,

**DEMANDE** les éléments sur lesquels la CLECT s'est basé pour fixer la somme de 7099.90 € concernant les oublis du passé de l'Office de Tourisme de Chenonceaux. Et des précisions sur le montant du contingent au SDIS.

## QUESTIONS DIVERSES

**-Marquage au sol :** La signalisation horizontale rue du Docteur Bretonneau réalisée par le passé puis effacée suite au changement de la réglementation de circulation réapparaît. Il est nécessaire de procéder à l'effacement permanent de cette signalisation. L'entreprise AZ équipement propose de reprendre l'effacement gratuitement début mai selon les conditions climatiques.

**-Chantier citoyen :** Il est proposé de solliciter la population pour monter les tables de pique-nique et installer la clôture. Les Chenoncelloises et Chenoncellois seraient invités à apporter leur aide pour l'installation de l'aire de pique-nique le dimanche 02 juillet 2023.

**-Conseil municipal 9 juin élections sénatoriales :** en vue des prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2023, le conseil municipal doit se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour l'élection d'un délégué et de 3 suppléants qui devront se présenter à l'avance. L'horaire de la réunion du conseil municipal est fixé à 18h30.

**- Signalisation Office de Tourisme, rue Fontaine des Près :** Suite à la réunion qui a eu lieu à l'Office de Tourisme de Chenonceaux avec les communes de Civray de Touraine et de Chisseaux, il a été demandé d'ajouter des panneaux de signalisation à l'entrée du château et vers la boulangerie. Concernant la prise en charge financière la communauté de communes étudie la question.

**-Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant COPIL Plan Intercommunal de Sauvegarde :**  
Madame Laurence TEIXEIRA titulaire et Madame Karine BRUYNEEL Suppléante

-Madame TEIXEIRA informe le conseil que Monsieur CAMUS a adressé un mail à la mairie concernant l'éclairage public. Il précise que la commune de Chenonceaux est une commune touristique, la saison ayant commencée les touristes se trouvent dans le noir complet dès 21h30. Il propose de décaler l'horaire à 22h30 en période estivale. Le coût de cette intervention sur la rue Bretonneau serait de 70.00€. Monsieur BALLIN propose de séquencer le réseau d'éclairage public pour éclairer uniquement le centre bourg, Monsieur le Maire va demander un devis au SIEIL. Le conseil municipal décide de retarder l'extinction de l'éclairage public rue du Docteur Bretonneau à 23heures.

-Monsieur BALLIN demande quel est l'état d'avancement du dossier de la halle. Maître DALIBARD doit donner une réponse début mai.

-Monsieur le Maire présente la maquette des panneaux offerts par l'association la route touristique

-Monsieur le Maire communique le programme de la journée du 18 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire

Pierre POUPEAU



Le secrétaire de séance

Laurence TEIXEIRA



